

Service référent: direction de l'Aménagement,  
de l'urbanisme et des services techniques

Hôtel de Ville, 122 rue Houdan, 92331 Sceaux cedex

Tél. : 01 41 13 33 00 - Fax : 01 41 13 33 99

www.sceaux.fr / rubrique Ma mairie en ligne / Formulaires utiles / Demande d'autorisation d'enseigne

## Demande d'autorisation d'enseigne

### Cadre réservé à l'administration

Date de dépôt ..... EN|092|071| | | | | | |

### Déclarant

Nom, prénom ou dénomination: .....

.....

Personne morale (nom du représentant légal ou statutaire): .....

.....

Adresse, CP, commune: .....

.....

Tel:..... Fax: ..... Portable: ..... E-mail: .....

.....

N° de SIRET: .....

### Terrain

Adresse du terrain: .....

Références cadastrales (section et numéro):.....

Nom et adresse du propriétaire (s'il est autre que le déclarant): .....

.....

### Type d'enseignes

Enseignes apposées à plat sur un mur ou parallèlement à celui-ci

Enseignes lumineuses

Enseignes installées sur auvent ou marquise

Autres (préciser): .....

Enseignes perpendiculaires au mur

.....

### Descriptif des travaux projetés

(indiquer notamment la forme, la nature et la couleur des matériaux projetés ainsi que les procédés techniques utilisés)

.....

.....

.....

.....

.....

Nom : .....

Date

signature :

### Pièces à fournir pour les demandes d'enseignes

(en deux exemplaires + un exemplaire par service extérieur consulté)

- Un formulaire
- Un extrait KBIS de moins de 3 mois
- Un plan de situation du terrain établi à une échelle comprise entre 1/5 000 et 1/25 000 permettant de localiser le terrain, notamment par rapport aux voies
- Un plan de masse côté du terrain établi à une échelle comprise entre 1/50 et 1/500
- Un schéma au 1/100 ou des photographies en couleur de la façade de l'immeuble existant et de son environnement immédiat
- Un schéma côté en trois dimensions de l'enseigne projetée
- Une vue en coupe au 1/50 ou 1/100 de l'enseigne projetée
- Un schéma au 1/100 ou un photomontage en couleur de la façade de l'immeuble projetée et de son environnement immédiat
- Autorisation du propriétaire si le déclarant n'est pas le propriétaire
- Un échantillon de couleur et de matière